



département éducation & loisirs

Philippe Brion
education@evere.irisnet.be
tél. 02 247 63 61
fax 02 248 07 69

AVIS AUX PARENTS

date *Février 2016*
concerne : **Plaine de vacances « Printemps 2016 » : du mardi 29/3 au vendredi 8/4/2016**

L'Administration communale organise une plaine de vacances accessible aux enfants âgés de **2,5 à 12 ans** qui sont domiciliés à Evere ou qui sont scolarisés dans une école francophone d'Evere (enseignement ordinaire).

N.B. : les « petits » enfants de maternelle doivent obligatoirement être scolarisés au moment de l'inscription et, par conséquent, être « propres ». Dans le cas contraire, l'inscription sera immédiatement annulée et non remboursée.

Comment inscrire son enfant ?

- 1° **en complétant le formulaire** d'inscription (disponible au service Education de la commune d'Evere et sur le site internet www.evere.be à partir du 15 février 2016)
- 2° **en se présentant au service Education avec le formulaire d'inscription complété** et en payant sur place, uniquement via le terminal Bancontact du service Education **entre le 22 février et le 11 mars 2016 (date limite)**

→ **Pas de paiement sur le compte bancaire de la commune !** ←

Attention : ne tardez pas à vous inscrire car le nombre de places est limité !

Les enfants seront encadrés par des animateurs qualifiés et participeront à des jeux sportifs, éducatifs ou à des activités manuelles établies selon le rythme des vacances.

Des excursions peuvent être organisées (un petit supplément sera alors demandé pour les frais d'entrée). La participation à ces activités est obligatoire, sauf contre-indication médicale (certificat médical à l'appui).

Remarque : en cas de retour d'excursion en autocar, les parents devront attendre le comptage de tous les enfants avant de pouvoir reprendre leur(s) enfant(s).

PAS DE REPAS ! Uniquement du potage

Les parents devront prévoir une collation pour le matin, des tartines pour le repas de midi et une collation pour l'après-midi.

Lieux des plaines

- **Enfants de 2,5 ans à 5 ans : Ecole Clair-Vivre, avenue Notre-Dame 40**
- **Enfants de 5,5 ans à 12 ans : Ecole La Source, rue du Doolegt 6**

.../...



.../...

Horaire

L'accueil des enfants se fera le matin, entre **07h30 et 08h30 au plus tard**.
Les parents viendront les rechercher entre **16h30 et 18h00 au plus tard**.

Les enfants ne pourront pas quitter seuls la plaine de vacances, sauf si les parents l'ont indiqué sur le formulaire d'inscription.

Paieiment

- **Uniquement via le terminal Bancontact du service Education entre le 22 février et le 11 mars 2016** (avec le formulaire d'inscription complété)
- **le paiement n'est ni remboursable, ni récupérable en cas d'absence de l'enfant** (même sur présentation d'un certificat médical)

Tarif et inscription

- Tarification **par semaine** (forfait/semaine Everois ou forfait/semaine non Everois)
- Inscription : du 22/2 au 11/3/2016 (+ paiement via le terminal Bancontact du service Education)

N.B : un supplément pourra être demandé lors de certaines sorties (piscine, excursions, ...).

Pour info :

- *Certaines mutualités interviennent dans les frais de séjour des centres de vacances. Veuillez vous renseigner auprès de votre mutuelle. Si vous souhaitez recevoir une attestation de fréquentation de votre enfant à la plaine de vacances, veuillez en faire la demande **auprès du responsable***
- *Les frais de garde, pour les enfants qui ont fréquenté la plaine de vacances sont fiscalement déductibles jusqu'à l'âge de 12 ans. Nous délivrerons, dans les délais, une attestation au débiteur des dépenses qui a l'enfant à sa charge (= le nom que vous avez mentionné dans le formulaire d'inscription).*

Nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre :
L'Echevine déléguée,

D. Borremans

D. Clajot
Echevine de l'Education